

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
~~Ludovic LIONS~~
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-3-3-2
Séance du vendredi 7 mars 2008

RD 1 bis - HERRLISHEIM

Eclairage public et aménagements paysagers

Convention de transfert de gestion

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention à passer avec la Commune de HERRLISHEIM, pour le transfert de gestion du réseau d'éclairage public et des aménagements paysagers. Le projet de convention est annexé au présent rapport.
- autorise le Président à signer et à exécuter cette convention à conclure avec la Commune.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions